

Image not found or type unknown



ENFANT MINEUR REPRESENTANT LEGAL

Par **CDACJ**, le **28/11/2012** à **12:22**

bonjour

j'ai une question assez délicate, je suis français pacsé avec une étrangère n'ayant toujours pas de CST. Elle a un enfant scolarisé dont je contribue à son éducation depuis plus de 4 ans. Est-il possible de faire une demande devant le juge etre le représentant légal de l'enfant sur le territoire français?